

REPUBLIQUE FRANCAISE  
\_\_\_\_\_  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
\_\_\_\_\_  
ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS  
\_\_\_\_\_  
ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE  
DU CANAL DE CARPENTRAS



## Extrait du Registre des Délibérations

DATE DE CONVOCATION : 08/04/2024

DATE DU CONSEIL SYNDICAL : 22/04/2024

N° DELIBERATION : 2024-21

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – MODERNISATION DU RESEAU GRAVITAIRE, GRAND ST-HILAIRE A MONTEUX

	Nbre de membres en exercice	22
	Nbre de membres présents ou représentés	19
	Nbre de suffrages exprimés	19
VOTE	Pour	19
	Contre	
	Absentions	

Présents : M. André BERNARD (Président), Frédéric MAILLET (Vice-Président), Luc BARTOLO, Frédéric FRIZET, André ROUX, Daniel LEYDIER, Guillaume VANDERSTEN, Franck REY, Sébastien CLAUDEL, Guillaume GRETER, Olivier JACQUET, Michel BRES, Rémy SALIGNON, Brigitte TRAMIER, Thierry USSEGLIO (Syndics).

### Syndics Titulaires ayant donné procuration :

M. Marie Hélène ARGENCE à M. André BERNARD  
M. Michel GONTIER à M. Guillaume GRETER  
M. Jean Marc LONG à M. Frédéric MAILLET  
M. Jérôme ROUCH à M. André ROUX

Absents Excusés : M. Michel RECORDIER, Clément LAUZIER, Stéphane POINT (Syndics).

Le Président rappelle l'importance et la nécessité de moderniser peu à peu le réseau d'irrigation gravitaire afin d'améliorer le service rendu aux adhérents et de réaliser des économies d'eau. Ces travaux consistent à remplacer des filioles par des canalisations enterrées, permettant aux agriculteurs de faire de l'irrigation sous-pression.

Le Président présente le projet de modernisation à déposer à l'appel à projet en cours du Ministère de l'Agriculture. Les travaux concernent la modernisation de 3 filioles (n°12, n°10 et RAMEYE) alimentées par le canal secondaire de St-Hilaire. Elles se situent en grande partie sur la commune de Monteux et desservent 125 hectares de périmètre.

Les travaux consistent à remplacer les 7.7 km de filioles par 10km de canalisations enterrées. Ce nouveau réseau sera raccordé au réseau sous-pression en place, et alimenté par une station de pompage existante. Afin d'assurer la desserte sous-pression de ce nouveau secteur, il sera nécessaire de renforcer la station de pompage existante.

Le cout des travaux est estimé à 2 400 639 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Subvention Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire  
Taux de financement 80%  
Montant : 1 920 511 € HT
- Autofinancement ASA  
Taux : 20%  
Montant : 480 128 € HT

Le conseil syndical  
Après en avoir délibéré

- Approuve la réalisation des travaux de l'opération exposés ci-dessus
- Approuve le plan de financement de l'opération
- Sollicite le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire pour une aide de 1 920 511 € HT correspondant à 80% du montant global
- Sollicite M. Le Préfet pour l'approbation de cette délibération

Pour copie conforme  
Le Président du Syndicat

ASSOCIATION SYNDICALE  
DU CANAL DE CARPENTRAS  
Le Président



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.